

CERTIPHYTO - Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément - DENSA (Initial)

C F P H
— LYON - ECULLY —

La date de validité du certiphyto est de 5 ans à partir de la date de délivrance indiquée sur le certificat

Enregistré au Répertoire Spécifique sous le n° RS5655 auprès de France Compétences

Certificateur : DRAAF



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



2 jours (14 heures)



420 € TTC - Les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif de la formation

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances nécessaires pour décider de l'achat, du stockage et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre réglementaire spécifique aux structures non prestataires de services
- Savoir évaluer les risques, choisir des produits adaptés et encadrer les pratiques internes de façon responsable, dans une logique de réduction des intrants, de protection des personnes et de l'environnement

Inscription

Formations techniques professionnalisaantes,
pour votre équipe ou votre structure.

Contactez-nous !

Téléphone : 04 78 33 46 12

Mail : cfppa.ecully@educagri.fr

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques réglementaires
- Partages d'expériences
- Etudes de cas concrets
- Vidéos
- QCM d'entraînement

Public - Prérequis

Agents de collectivités des services espaces verts, exploitants agricoles, techniciens d'expérimentation en institut agricole, Responsables de golf.

Les prérequis sont :

- Etre majeur (18 ans ou plus)
- Savoir parler et écrire en français

Financement

Modalités de financement possibles (sous réserve d'éligibilité selon votre situation) : financement par l'entreprise, OPCO (OCAPIAT, VIVEA ...), financement individuel (CPF, autofinancement), ou autres dispositifs selon région / branche.

Modalités d'évaluation

Passage en fin de formation d'un QCM certifiant

Contenu de la formation

Partie 1 : La réglementation encadrant l'usage des produits phytopharmaceutiques

❶ Décryptez le cadre réglementaire applicable à l'utilisation des produits phytosanitaires et appréhendez vos responsabilités en tant que décideur autonome

Connaître le cadre réglementaire :

- Le Code Rural
- La Loi EGALIM
- Les Plans Ecophyto
- Les lois d'avenir agricole
- La loi Labbé

Le rôle du décideur dans une entreprise non soumise à agrément

Connaître les usages et les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)

Savoir aménager et gérer le local phytosanitaire

Connaître les conditions de stockage, de transport, d'application et d'élimination des produits

Partie 2 : Santé de l'utilisateur et sécurité au travail

❶ Identifiez les risques pour la santé liés à l'exposition aux produits phytosanitaires, et mettez en place les bonnes pratiques pour vos collaborateurs

Identifier les risques santé et sécurité :

- Scénarios d'exposition et effets sur la santé
- Risques de contamination
- Rappel des obligations de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail

Organiser un poste de travail pour limiter les risques

Prévenir les accidents, et connaître les bonnes pratiques lors des mélanges et manipulations

Partie 3 : Protection de l'environnement et réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques

❶ Appropriez-vous les méthodes de lutte intégrée, et optimisez les pratiques pour réduire l'usage des "PPP"

Connaître les actions de protection de l'environnement et des zones sensibles :

- Zones Non Traitées (ZNT), zone tampons et dispositifs anti-dérive
- Pollution des sols, de l'eau, de l'air.
- Impacts des produits sur la biodiversité

Procéder à une réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques :

- Principes de la lutte intégrée
- Le Biocontrôle
- Les stratégies permettant de réduire les intrants (rotations, désherbage mécanique, gestion différenciée des espaces verts...)

Partie 4 : Traçabilité des opérations phytosanitaires

❶ Tenez un registre phytosanitaire conforme pour assurer une traçabilité complète des pratiques

La tenue du registre phytosanitaire : pour quoi, quand, et à quel moment ?

Gestion des Emballages Vides des Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) et des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables (PPNU)
Les contrôles et les obligations lors d'une inspection

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully

13 avenue de verdun 69130 Ecully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web



MÉTIER
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Egalité
Fraternité

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE
DU VIVANT
REVUE TON TALENT



Campus
Agrilyon Vert
— EPLE FPA - LYON - DARDILLY - ECULLY —

